



Assemblée générale ordinaire 2022

Invitation à l'Assemblée générale annuelle ordinaire d'APEROvronnaz
Samedi 28 mai 2022 - 17h00 - Couvert de Tourbillon - Ovronnaz

INSCRIPTION

Nous souhaiterions connaître le nombre de participants afin de garantir une bonne organisation de l'AG. Aussi nous vous prions de vous inscrire par mail à info@aperovronnaz.ch en indiquant votre nom et le nombre de personne(s) qui vous accompagneront jusqu'au 30 avril. D'avance merci !

Nous nous réjouissons de vous voir nombreux à Ovronnaz le 28 mai prochain.

Avec nos cordiales salutations et à bientôt !

Votre comité.

Ordre du Jour de l'AG du 28 mai 2022

1. Bienvenue
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Pour mémoire : acceptation des PV des AG 2019 et 2021
4. État des membres
5. Rapport du Président
6. Rapport du Trésorier, comptes 2021
7. Rapport des vérificateurs des comptes
8. Vote d'acceptation des trois rapports et décharge au Comité
9. Budget 2022
10. Fixation du montant de la cotisation 2022 et 2023 (CHF 30.00 à entériner)
11. Acceptation du Budget
12. Appel à candidatures pour le comité et un(e) vérificateur-trice des comptes.
13. Membres du Comité élection pour deux ans (2023-2024) (art. 9 des statuts)
14. Rapport du Vice-président, délégué à la Commission Touristique
15. Divers et questions
16. Clôture de l'assemblée
17. Parole à l'invité du jour, Monsieur Christian Roduit, Député au Grand Conseil Valaisan, Conseiller municipal en charge du Tourisme
18. Apéro

Point 3 **PV de l'AG ordinaire par correspondance du 15 mai 2021**

Ce PV a été distribué à tous les membres. Il n'y a pas eu de remarque dans le délai imparti et il est donc considéré comme adopté. Il est disponible sur le site de l'Association.

https://www.aperovronnaz.ch/uploads/1/0/3/1/103156816/pv_de_lag_15.05.2021.pdf

Point 4 **État des membres**

Au 31 décembre 2021 nous comptons 237 membres. (2020 : 254). Le nombre de nos membres diminue régulièrement en raison de ventes et autres mutations. Un effort de recrutement s'avère nécessaire. Le comité y réfléchit.

Point 5 : **Rapport du président pour l'année 2021**

Dans le cadre COVID, le Canton a envoyé début 2021 à chaque R2 des bons d'une valeur totale de CHF 90.00 pour l'achat de produits locaux chez des fournisseurs participants. Ce geste s'inscrit dans l'effort cantonal de soutien aux commerçants locaux et comme reconnaissance à l'apport économique des R2. Fin 2021 environ 30 % de ces bons n'avaient pas été utilisés...

Le 12 février 2021 nous avons rencontré la nouvelle Municipalité issue des dernières élections. Nous étions accompagnés de notre conseil, Me Celia Darbellay.

Nous y avons évoqué entre autres,

- L'établissement d'une directive permettant de fixer les critères utilisés pour la prise en compte du nombre de pièces par logement, ceci afin de répondre à un besoin légitime de transparence et d'égalité de traitement des propriétaires vu l'impact conséquent de cette notion en termes de frais.
- L'importance de pouvoir réinstaurer un climat de confiance et une meilleure communication entre la Commune et les propriétaires, climat qui a été très fortement mis à mal par les diverses promesses non tenues par l'administration précédente vis-à-vis des propriétaires, ainsi que par l'attitude incompréhensible adoptée par la Commune ces dernières années (5 procédures judiciaires au Conseil d'Etat respectivement au Tribunal cantonal, toutes perdues, et aboutissant à des dizaines de milliers de francs de frais et pertes à charge de la Commune).
- De la nécessité (et obligation légale) de fournir aux propriétaires des informations transparentes sur l'utilisation des taxes de séjour et d'hébergement.
- De la possibilité que la Commune fasse un geste sur les taxes qu'elle a omis de facturer depuis 2019 et qu'elle a prévu de notifier en série dès cette année aux propriétaires, étant souligné que cette notification multiple constituera une très mauvaise surprise pour la plupart d'entre eux et un signal très peu favorable à l'égard de personnes qui s'attachent à faire vivre la station d'Ovronnaz dans des circonstances déjà difficiles

Les factures TS pour 2019 et 2020 ont été adressées aux propriétaires en mars et fin décembre 2021.

La facture 2020 était accompagnée de deux bons de CHF 5.- par propriétaire, valables pour des achats dans des commerce locaux. Nous apprécions à sa juste valeur ce geste gracieux de l'autorité communale en notre faveur et en celle des commerçants, producteurs, artisans et établissements de Leytron et Ovronnaz.

Un tableau des affectations des taxes de séjour et d'hébergement a été enfin fourni. Pour plus de détails les comptes 2020 sont disponibles sur le site de la commune : www.leytron.ch Menu "Divers" - Téléchargements / Comptes et budgets / Comptes / 2020 / Compte 2020 / Municipalité - détail compte de fonctionnement. - voir les pages 60 et suivantes.

Un "Guide des Taxes Touristiques" a été remis aux R2. Ce document est fort utile à la compréhension du sujet. Nous relevons que les propriétaires qui louent leur résidence se voient confrontés au paiement d'une 2^{ème} taxe dite d'hébergement. Est-ce-là un bon moyen pour diminuer les lits froids ? La question est posée. Rappelons que les lits froids nuisent à l'apport économique important que représente le tourisme, particulièrement aux producteurs et commerçants locaux. Cela dit nous sommes conscients que, hors périodes de vacances, les offres de location dépassent largement la demande touristique.

Comme l'a relevé un de nos membres, l'assiette de la taxe n'est plus déterminée par la ou les personnes propriétaires, mais se fonde sur la capacité d'hébergement de la résidence secondaire, en l'occurrence le nombre de pièces, donc s'agissant d'une *taxe de séjour*, sur un nombre subjectif et virtuel d'hôtes qui n'est certainement que peu souvent atteint dans les faits.

Nous persistons à regretter qu'il n'existe pas de prescription légale applicable aux résidences secondaires de la définition du concept "pièce" y compris ce qu'il en est de sa surface. Il en est de même pour les mezzanines. Ainsi selon le fichier du registre fédéral des bâtiments et des logements qui sert de référence (page 18 du guide) : toute chambre, mezzanine, quel que soit sa surface, avec ou sans porte ni fenêtre, ne permettant aucune intimité est considérée comme une pièce avec une capacité d'hébergement de deux adultes (pages 15 et 16 du guide). Nous sommes déçus que les dispositions communales ne fassent pas l'objet d'une appréciation plus souple pour pallier une législation lacunaire dont les propriétaires R2 font les frais (voir page 13 du guide, offre de visite). D'autant plus que l'impact financier pour la commune aurait été négligeable. Rappelons que la commune nous a assuré vouloir effectuer le calcul des pièces avec une certaine souplesse, allant toujours dans l'intérêt des résidents. Les faits prouvent que cela n'est manifestement pas le cas.

Souscription de Téléovronnaz.

Elle fut un succès et nous en sommes heureux pour la station et la cause que nous défendons. Avec nos CHF 8'000.- de participation, nous avons reçu, pour cette année, 80 coupons de CHF 4.- Nous avons tiré au sort (processus informatique aléatoire) 20 bénéficiaires parmi les membres ayant payé leurs cotisations en 2021. Les 20 premiers ont reçu 4 bons de CHF 4.00. à utiliser à la caisse du Télésiège ou au Restaurant de Jorasse. Et cela, jusqu'au 31.10.2022.

APEROVronnaz sur le site de l'Office du Tourisme ?

Nos demandes réitérées d'ajouter sur le site de l'OT un lien pointant sur notre site sont restées vaines. Ce lien existait par le passé mais a été supprimé il y a environ 2 ans.

Renouvellement du Comité

Notre récent appel à candidature pour le renforcement du comité n'a pas rencontré d'écho. Cela est inquiétant et si une telle situation devait persister, nous risquons purement et simplement la dissolution de l'association.

En conclusion :

Il est temps de conclure cette première étape qui a débuté en 2014 par la création de l'association. Le bilan de ces sept premières années n'est pas anodin :

Nous avons mis sur pied une association qui fonctionne, nous représentons un pôle économique connu et organisé, nous avons pu favoriser des développements touristiques. La taxe TR2 a été abandonnée, le premier règlement a été modifié partiellement selon nos souhaits. Nous n'avons pas eu d'augmentation de taxe depuis son introduction contrairement

à d'autres communes. Pourtant la taxe de séjour par nuitée a augmenté de CHF 0,70 passant de CHF 2,50 à CHF 3,20. Lors de la fermeture des bains en janvier, nous avons été sollicités pour réagir, ce que nous avons fait, montrant ainsi notre intérêt à la bonne marche d'un atout majeur de la station.

Notre Délégué à la commission touristique, M. Gilbert Schertenleib, a établi des liens fiables avec le Conseiller municipal en charge du tourisme, M. Christian Roduit. En ce sens nos relations avec notre partenaire se sont notablement améliorées. L'avenir peut donc être abordé en pleine confiance.

Un nouveau chapitre peut s'ouvrir qui pourrait permettre à un comité renouvelé et, pourquoi pas rajeuni et paritaire, de poursuivre la mission de notre association.

C'est mon souhait sincère au moment où votre président souhaite passer la main.

Charly Teuscher

Point 6 Rapport du Trésorier



COMPTE DE BILAN AU 31.12.2021

Actif	MONTANT	Passif	MONTANTS
BANQUE BCVs	11 894,40	Cotisation 2022 payées d'avance	120,00
Participation augm. capital Téléovronnaz SA	8 000,00	Bénéfice d l'exercice 2021	1 523,25
		Capital immobilisé	8 000,00
		Capital Réserve	10 251,15
ACTIF	19 894,40	PASSIF	19 894,40

RELEVÉ BANCAIRE AU 31.12.2021 CHF 11'894,40

Point 7 Rapport des vérificateurs

- Les comptes ont été vérifiés et trouvés exacts par les vérificateurs.
- Lecture du rapport établi le 12 mars qui confirme
 - le bénéfice de l'exercice en cours de CHF 1'523,25
 - le solde du compte BCVs de CHF 11'894,40
 - le total du Bilan de CHF 19'984,40

Point 9 **Budget 2022**

BUDGET 2022			
Rubriques	Budget 2022	Résultat 2021	Budget 2021
Cotisations	6 600,00	7 079,80	7 000,00
Dons	20,00	20,00	50,00
Intérêt bancaires			
TOTAL PRODUIT	6 620,00	7 099,80	7 050,00
Frais assemblées	1 600,00		1 500,00
Avis de droit		3 374,65	1 800,00
Cotisations Assoc. Externes	650,00	650,00	700,00
Frais administratifs	800,00	1 397,50	1 300,00
Allocation et représentation	1 500,00	154,40	1 500,00
Promotion APEROvronnaz	800,00		
TOTAL CHARGES	5 350,00	5 576,55	6 800,00
Résultat exercice	1 270,00	1 523,25	250,00

Point 10 **Cotisations**

Proposition à l'assemblée :

- entériner la cotisation 2022 de CHF 30.00
- fixation de la cotisation 2023 à CHF 30.00

Point 12 **Appel à candidatures**

- Le président (77 ans) et le Secrétaire (79 ans) souhaitent être remplacés, en outre afin de porter le comité à 7 personnes, nous accueillerions volontiers des candidatures. Dans cette perspective nous souhaiterions instaurer la parité au sein du Comité. Le Vice-Président, ayant vendu son appartement voici il y a un an, nous a notifié sa démission lors de la dernière séance du comité le 21.03.22.
- Mme Arlette Borgeaud, vérificatrice aux comptes, nous a fait part de sa démission (départ d'Ovronnaz). Elle doit donc être remplacée.
- Les intéressé(e)s peuvent prendre contact avec le comité : info@aperovronnaz.ch

Point 13 **COMITE**

Président :	Charly Teuscher
Vice-Président, délégué à la Commission touristique et trésorier :	Gilbert Schertenleib
Logistique :	Nicola Belsito
Secrétaire :	Vacant
Candidatures :	vacantes
Vérificateur/trice des comptes :	Martial Horner + vacant(e)

Nous vous proposons d'élire le comité et les vérificateurs des comptes pour les années 2023 et 2024 en espérant que les postes vacants puissent être comblés d'ici-là.

Point 14 **Rapport du Vice-président, délégué à la Commission Touristique**

Pas de nouvelle à ce jour de ma commission tourisme pilotée par M. Crettenand. Par contre j'ai eu l'occasion d'établir un contact direct très satisfaisant avec M. Christian Roduit nouveau Conseiller Communal en charge du dicastère « Tourisme et économie ».

Un projet est à l'étude pour remplacer le câble du baby-lift par un tapis roulant. Comme le terrain appartient à plusieurs propriétaires, cela complique les démarches. Il faut compter un investissement d'environ CHF1'000.- par m.courant.

Un emplacement pour recharge des voitures électriques à Ovronnaz est en discussion entre la SEIC et la commune.

Cette saison, vous avez peut-être profité du « Jardin des neiges », vous essayez au curling ! La commune nous a agréablement surpris par ce concept installé sur ce nouveau terrain communal. Les enfants n'étaient pas oubliés, la zone sécurisée. Pour une destination familles telle qu'Ovronnaz, c'était bien pensé.

Lors de notre AG je pourrais vous transmettre quelques informations complémentaires à propos des rubriques et des chiffres indiqués sur le document « Tourisme : Détail du cpte de fonctionnement » que vous avez reçu en janvier avec la facture de taxe.

Depuis le printemps 2021, l'entretien des sentiers pédestres, pistes de ski de fond et randonnées est effectué par une nouvelle équipe gérée par la direction des travaux de Leytron. Nous pouvions craindre quelques insuffisances, mais ce n'a pas été le cas. Bien au contraire.

Gilbert Schertenleib, Délégué à la Commission touristique.

PROCURATION

Par mesure de simplification les membres ne pouvant pas participer à l'Assemblée Générale 2022 peuvent donner procuration à un autre membre qui sera présent ou, à défaut, au Comité en envoyant un e-mail à l'adresse du comité : info@aperovronnaz.ch

Ne pas oublier d'Indiquer le nom du propriétaire et le nom du mandataire.